

## Rapport du Président

Commission Permanente du jeudi 17 décembre 2009

Service instructeur Direction des Finances N° CP-2009-16-1-3

Service consulté

## GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT CENTRE DEPARTEMENTAL DE REPOS ET DE SOINS

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt au Centre Départemental de Repos et de soins à raison de 100 %, relative à un prêt d'un montant de 80 000 € à souscrire pour le financement de la maison de retraite de 182 lits.

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6-2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

La demande de garantie sollicitée par le Centre de Repos et de Soins à Colmar porte sur un emprunt de 80 000 € à souscrire auprès de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace (MSA) et est destiné à une part du financement global de la construction de la maison de retraite d'une capacité de 182 lits. Ce projet a bénéficié de l'agrément du Département qui a accordé pour cette opération une subvention de 5 096 000 €.

Le plan de financement de l'opération se monte à 17 824 912 € et s'établit ainsi :

Subvention Conseil Général :5 096 000 €Autres Subventions :2 856 579 €Fonds propres :899 361 €Prêt MSA :80 000 €Autres Prêts :8 892 972 €

-----

Total: 17 824 912 €

Les caractéristiques de l'emprunt immobilier que l'association projette de souscrire auprès de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace sont les suivantes :

| Caractéristiques  |          |
|-------------------|----------|
| Montant du prêt € | 80 000   |
| Durée             | 10 ans   |
| Amortissement     | constant |
| Taux d'intérêt    | 2 %      |

La décision d'accorder une garantie intégrale ne soulève pas de problème de principe, s'agissant d'établissements sociaux habilités de compétence départementale.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER